Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20261106-DGAS_DA26_276-AR

Publié en ligne le 13/11/2026

MORBIHAN

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉS

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

ARRÊTÉ modificatif

Relatif à la tarification au titre de l'année 2026
des établissements et services sociaux et médico-sociaux
gérés par l'association ADAPEI Morbihan

DGAS_DA26_276

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 19 décembre 2025 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des services et établissements pour personnes handicapées pour 2026 en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 19 décembre 2025 fixant les crédits budgétaires 2026 des interventions départementales en faveur des personnes handicapées ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2023-2028 entre le département du Morbihan, l'ARS et l'ADAPEI du Morbihan, prenant effet le 1er janvier 2023 ;

Vu l'arrêté de tarification n°DGAS_DA26_233 en date du 18 mai 2026 ;

Vu l'arrêté de tarification n°DGAS_DA26_255 en date du 2 juillet 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté de tarification n°DGAS_DA26_255 en date du 2 juillet 2026 est modifié comme suit :

La dotation « prix de journée globalisés » de l'année 2026 de l'association ADAPEI du Morbihan est fixée en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisé à **20 437 452,56 €** (en lien avec un montant de crédits complémentaires de 14 000 € alloués à l'EANM La Sitelle) et se répartit comme suit :

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20261106-DGAS_DA26_276-AR

Publié en ligne le 13/11/2026

- Etablissement d'accueil non médicalisé Kerudo AURAY, **1 864 829,10 €** répartis comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560025421	775 617 673 00436	EANM Kerudo AURAY	Foyer de vie- hébergement permanent	1 525 033,08 €
			Accueil de jour	64 164,91 €
			Foyer d'hébergement	275 631,11 €

- Etablissement d'accueil non médicalisé La Sitelle VANNES, **3 515 884,54 € + 14 000 €=3 529 884,54 €** répartis comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560003766	775 617 673 00147	EANM La Sitelle VANNES	Foyer de vie – hébergement permanent	2 734 558,84 €
			Accueil de jour	305 144,35 €
			Foyer d'hébergement – hébergement permanent	402 363,96 €
			UATP	35 784,02 €
			Accompagnement de journée pour retraités d'ESAT	52 033,37 €

- Etablissement d'accueil non médicalisé Prad Izel HENNEBONT, **2 192 040,34 €** répartis comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560012155	775 613 673 00246	EANM Prad Izel HENNEBONT	Foyer de vie – hébergement permanent	1 279 539,85 €
			Hébergement temporaire	38 773,90 €
			Accueil de jour	480 137,15 €
			Foyer d'hébergement – hébergement permanent	251 000,95 €
			UATP	142 588,49 €

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20261106-DGAS_DA26_276-AR

Publié en ligne le 13/11/2026

- Etablissement d'accueil non médicalisé La Belle Vie PONTIVY, **2 643 080,87 €** répartis comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560004129	775 617 673 000428	EANM La Belle Vie PONTIVY	Foyer de vie – hébergement permanent et temporaire	1 679 687,57 €
			Foyer d'hébergement – hébergement permanent et temporaire	810 378,50 €
			UATP et accompagnement de journée pour retraités d'ESAT	153 014,80 €

- Foyer d'accueil médicalisé Ty Balafenn BADEN 1 214 433,70 € **:**

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560024358	775 617 673 00444	Foyer d'accueil médicalisé Ty Balafenn BADEN	FAM hébergement permanent	1 214 433,70 €

- Foyer d'accueil médicalisé Les Lavandières HENNEBONT, **1 003 261,27 €** répartis comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560012411	775 617 673 00410	Foyer d'accueil médicalisé Les Lavandières HENNEBONT	FAM hébergement permanent	970 523,93 €
			FAM accueil de jour	32 737,34 €

- Etablissement d'accueil non médicalisé Avel Vor PLOEMEUR (hors SAAD), **2 384 212,78 €** répartis comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560024572	775 617 673 00469	EANM Avel Vor PLOEMEUR	Foyer de vie- hébergement permanent	2 023 848,63 €
			Foyer de vie- hébergement temporaire	43 382,44 €
			Accueil de jour	196 937,78 €
			Foyer d'hébergement - hébergement permanent	120 043,93 €

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20261106-DGAS_DA26_276-AR

Publié en ligne le 13/11/2026

- Foyer Les Bruyères PLUMELEC-PLOERMEL**, 3 146 586,70 €** répartis comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560003865	775 617 673 00535	Foyer Les Bruyères PLUMELEC-PLOERMEL	Foyer de vie- hébergement permanent et accueil de jour	1 597 821,98 €
			Foyer d'hébergement - hébergement permanent	1 477 303,03 €
			UATP	71 461,69 €

- SAVS départemental de l'ADAPEI, **2 459 123,26 €** répartis comme suit :

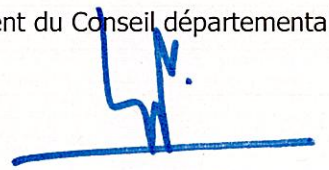
FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560005126	77561767300170	Service de soutien et d'accompagnement	SAVS	2 287 831,55 €
			Equipe d'appui à l'accompagnement structué des TND	152 636,48 €
			Dispositif « référent santé handicap » - projet HIT	18 655,23 €

Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté de tarification n°DGAS_DA26_255 en date du 02 juillet 2026 restent inchangés.

Vannes, le 6 novembre 2026

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT